



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 13 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 08 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Patrick GUIGNIER, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Michel MARTOIA, Valérie ESCOFFIER.

Excusés : Sandrine BOSCARO, Emile BUCH pouvoir à Michel JEANNIN, Michel PLEUCHOT pouvoir à Marijane GEISLER.

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_11_13102025

11. Demande de subvention au titre de la mesure 401 du programme de Développement Rural porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le fonds européen FEADER) pour le projet de desserte dit de la « route forestière de la Découverte »

Madame le Maire présente un projet visant à éviter le passage des camions transportant des bois dans le hameau de Nantizon et à conforter le chemin forestier partant de Le Croy menant Hauts de Psychagnard et la route forestière de la Découverte.

Les camions de bois ne peuvent plus traverser le hameau de Nantizon, ce qui bloque une partie importante des coupes de bois.

Une solution proposée consiste en la création d'une route forestière partant de la route communale menant à la Sauzie, et rejoignant la route forestière de la Découverte en évitant le hameau de Versenat.

Cette déviation nécessite également la mise au gabarit de la route forestière de la Découverte et du chemin forestier menant de Le Croy à Psychagnard.

La mesure 401 du Programme de Développement Rural (2022-2027) permet de subventionner ce type de travaux avec des fonds de la Région et de l'Europe (FEADER).

Le montant total de l'opération serait de 105 057,80 € HT comprenant 94 003,50 € HT de travaux (dont 1884,00 € HT non éligibles à la subvention) et 11 054,30 € HT de dépenses immatérielles (Maîtrise d'œuvre). Le montant des subventions attendues est de 51 586,90 €.

Type de dépenses	Montant	Subventions	Autofinancement
Travaux	94 003,50 €	46 059,75 € (*)	47 943,75 €
Dépenses immatérielles dont MOE	11 054,30 €	5 527,15 €	5 527,15 €
Total	105 057,80 €	51 586,90 €	53 470,90 €

(*) Taux de subvention sur la base de travaux moins 1884,00 € non éligibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

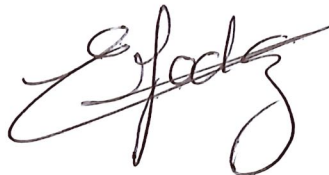
Approuve le projet de desserte dit de la route forestière de la Découverte,

Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la mesure 401 pour un montant de 51 586,90 €,

Autorise Madame le Maire à inscrire au budget communal les travaux prévus soit 105 057,80 € ainsi que les entretiens des infrastructures sur une durée d'au moins 5 ans.

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 15 octobre 2025.
Le Maire, Valérie CHALLON.*

Le Maire
Valérie CHALLON

